



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Règlement de zonage

ZONE
P10-11

USAGES

USAGES AUTORISÉS	TYPE	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'USAGE
COMMERCE, SERVICE ET BUREAU		
Vente au détail		
Marché public extérieur	C	
Services courants		
Centre de formation privé	C	
Restauration, divertissement et hébergement		
Établissement de conférences et d'événement	C	
Établissement de divertissement	C	
Restaurant sans service au volant	C	
Salle de réception	C	
Récréation		
Espace public d'exposition	P	
Établissement sportif extérieur	P	
Activités de plein air extensive	P	
Services et vente de véhicules		
Parc de stationnement léger	C	
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		
Établissement culturel communautaire	P	
Service public municipal	P	

LOTISSEMENT

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Profondeur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimale
NORMES GÉNÉRALES	1500 m ²		30 m		

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Nombre d'étages		Hauteur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimal	maximal	maximale
NORMES GÉNÉRALES	50 m ²		7 m		1	2	12,2 m
IMPLANTATION	Mode d'implantation	Marges minimales					
		avant	latérale	latérales totales		arrière	
NORMES GÉNÉRALES	Isolé	7 m	2 m	4 m		3 m	

OCCUPATION DU SOL

CES maximal	25 %
-------------	------

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les projets intégrés sont autorisés, sous conditions (art. 200)